

IP 76 - INTERIM & PLACEMENT
11 RUE HENRI MESSENGER
76330 ND DE GRAVENCHON
sarl au capital de 100.000 EUR
TEL 02.32.84.02.35 FAX 02.32.84.05.82
SIREN 491625802 APE:7820Z URSSAF : LE HAVRE
Caution Bancaire : SOCAMETT 2 rue de Penthièvre 75008 PARIS

Contrat de mission temporaire



Contrat **27235** Initial Semaine 18.2026

Client	INTERIM QUALITE FORMATION
	11 RUE HENRI MESSENGER
	76330 PORT-JÉRÔME-SUR-SEINE

Interiminaire	PENAVERE THEO
	57 RUE BIZET
	76400 FECAMP

N° Client INTER
Contact SIEMO3
Lieu Mission ELEVATION;10 AVENUE DU CANTIPOU 76700 HARFLEUR
Moyen Acces VL
Siret 49162580200062 Naf 7820Z
Effectif : 1 à 4 sal. DuréeColl: Org.tps travail :

N° Matricule 4423
Nationalité française
N° Séc. Soc. 1860376259026/01
Né(e) le 09/03/1986 à Fécamp FRANCE
Qualification Monteur echafaudages (Non cadre) Pcs:624d
Titre Profession C.Ident:170676353061 13/06/2032

Motif Formation

Justificatif FORMATION HABILITATION SECURITE NIVEAU 1
--

Dates 30/04/2026 au 30/04/2026 inclus *
Durée hebdo 7,00 Hrs Période d'essai 2 JT
Horaires 08h30-12h00 13h30-17h00
Retraite : REUNICA 154 rue A.France 92599 LEVALLOIS PERRET Cedex
* Le terme de la mission prévu dans le contrat initial ou dans l'avenant de prolongation peut être aménagé dans les conditions prévues aux articles L.1251-30 et L.1251-31
Suivi individuel renforcé dans l'EU (Art L.1251-22 CT) : Non

Caractéristiques du poste PREPARATION A L'HABILITATION : RISQUES CHIMIQUES NIVEAU 1
Risques professionnels Ce poste n'est pas à risque selon articles du code du travail en vigueur (dont L.4154-2)
Référence de commande ELEVATION
Salaire de référence 14,00 Eur NON CADRE
Facteurs pénibilité: Non

Payé
Taux horaire payé (brut) 14,00 Eur/H
<small>lcp:10% DEMANDE D'ACOMPTE AVANT LE MARDI MIDI / PAYE LE 11 DU MOIS SUIVANT Adr.V.M.:SANTRA PLUS 29 BIS RUE THIERS 76170 LILLEBONNE</small>

<small>* Le soussigné certifie être libre de tout engagement, accepte la mission proposée aux conditions du règlement intérieur et des mentions portées au verso. * L'embauche par l'utilisateur à l'issue de la mission n'est pas interdite sous réserve des interdictions fixées aux articles L.1251-36 39 et 40, et L.1244-3 et 4 du code du travail. * Les informations concernant le motif, la durée, la rémunération et les caractéristiques particulières du poste de travail, sont données sous la responsabilité de l'utilisateur, seul habilité à les justifier. * Il peut vous être délivré, à votre demande et en fin de mission une attestation PÔLE EMPLOI. * L'intérimaire autorise l'ETT à pratiquer un abattement pour frais professionnels prévu par l'arrêté du 20/12/2002, si sa profession est visée à l'art. 5 de l'annexe 4 du CGI au titre de l'année sociale en cours. L'intérimaire peut y renoncer par écrit, sa demande étant prise en compte au 1er jour de l'année sociale suivant sa renonciation * En cas de changement d'adresse, l'intérimaire s'engage à nous le signaler sous 48 heures.* L'intérimaire atteste avoir reçu la DUE, la notice et le bulletin de désignation des bénéficiaires relatifs au contrat de prevoyance GAN Adr.V.M.:SANTRA PLUS 29 BIS RUE THIERS 76170 LILLEBONNE</small>
--

Fait à Port-Jérôme-sur-Seine le 28/04/2026
IP 76 - INTERIM & PLACEMENT 11 RUE HENRI MESSENGER 76330 ND DE GRAVENCHON TEL 02.32.84.02.35

Contrat à signer sous 48 H. Signature de l'intérimaire FECAMP
--



Gilles VIGNE,
28.04.2026 14:09 UTC

Signé électroniquement par :
THEO PENAVERE
28.04.2026 16:21 UTC